



Commission Régionale Football Loisirs

Et Bariani

SAISON 2017/2018

PROCÈS-VERBAL N°11

Réunion du : mercredi 15 novembre 2017

Président : M. MATHIEU.

Présents : MME. GOFFAUX - MM. GORIN - LE CAVIL – DARDE.

Excusés : MM. DELPLACE – DUPUY – THOMAS - ELLIBINIAN (représentant CRA).

TERRAINS

Suite à une erreur administrative sur le site de la Ligue, la Commission confirme que APSAP VILLE PARIS (Bariani-Poule C) joue bien, comme la saison dernière, sur le terrain stade de la Porte de Bagnolet situé au 72 rue Louis Lumière à Paris (75020) et non au complexe sportif Louis Lumière N°1 situé au 30 rue Louis Lumière.

Feuilles de matchs manquantes

Le résultat de la rencontre doit être enregistré par l'équipe recevante sur le site de la LPIFF dans les 24 heures suivant la rencontre et l'envoi de la feuille de match doit se faire dans les 48 heures suivant la rencontre.

En cas de feuille de match manquante, après un délai de 15 jours suivant la date de demande de la Commission Loisir, l'équipe recevante aura match perdu par pénalité (0 point / 0 but). L'équipe visiteuse aura match gagné et conservera son nombre de buts marqués.

FRANCILIEN**Poule B**

20008042 – CAILLOUX / LIONS MENILMONTANT du 06/11/17.
20008043 – SPORTING IENA / BOURG LA REINE 1 du 06/11/17.

Poule C

20008177 – PANTHEON / JEUX EN HERBE du 06/11/17.

BARIANI**Poule A**

20010284 – TELECOM RECHERCHE / ESSEC du 06/11/17.
20010285 – PRODUCTEURS PASSOGOL / CAP 12 du 09/11/17.

Poule C

20010468 – ENA / APSAP PARIS du 06/11/17.

COUPES**Franciliens**

Tour de cadrage : Les matchs se joueront le 18/12/17 sur le terrain du premier nommé.

AVIATION CIVILE / CIGALES (stade Lenglen N°1 à Paris (75015).
ALFORTVILLE 1 / IENA SPORT.

Bariani / Supporters

Tour de cadrage : Les matchs se joueront le 18/12/17 sur le terrain du premier nommé.

NEUILLY OLYMPIQUE / LIVERPOOL France
SUPP.LYON / BLUE STARS
BAGATELLE OLYMPIQUE / DIAC
ESSEC / LOKOMOTIV 2 GARES
TELECOM RECHERCHE / SUPP.MONACO

CHAMPIONNAT**Samedi Matin****Poule A****N° 20007389 – SEIZIEME ES / BRAZIL DIAMONDS du 30/09/2017**

Reprise du dossier.

Suite au nouveau courrier de BRAZIL DIAMONDS

La Commission précise les points suivants :

- Le joueur exclu n'a pas été sanctionné car il n'était pas licencié à la date de la rencontre.
- Au vu des pièces présentées, l'arbitre ne pouvait connaître la date de qualification du joueur.
- La responsabilité de la qualification d'un joueur en incombe aux dirigeants de l'équipe concernée

N° 20007406 – BRAZIL DIAMONDS / CANAL+ du 21/10/2017

Après lecture de la pièce versée au dossier (feuille de match), la Commission confirme que cette rencontre s'est bien déroulée et que le score est de :
BRAZIL DIAMONDS = 1 / CANAL+ = 6.

Poule B

N°20007783 – PUISEUX LOUVRES 95 / OCCAZ FC du 18/11/17

La Commission prend note du courrier de PUISEUX LOUVRES 95 et lui demande d'informer son adversaire du changement d'horaire.

N°20007780 – EED / PLUG IT CLUB du 21/10/17

Reprise du dossier,
Suite au courrier de PLUG IT, la Commission décide de reporter cette rencontre à une date ultérieure.

Franciliens

Poule A

N°20007916 – CIGALES FC / DCONTRACT du 13/11/17

Après avoir pris connaissance de la pièce versée au dossier (courrier de DCONTRACT), la Commission décide :
Match perdu par forfait à DCONTRACT (0 but / 0 point) pour en attribuer le gain à CIGALES FC (5 buts / 4 points).

Poule B

N°20008030 – ELIPSE / LIONS MENILMONTANT du 09/10/17

En l'absence de la feuille de match réclamée le 18/10/17, la Commission décide :
Match perdu par pénalité à ELIPSE (0 but / 0 point) pour en attribuer le gain à LIONS MENILMONTANT (1 but / 4 points).

Supporters

N°20010570 – SUPP.LYON / LIVERPOOL FRANCE du 09/10/17

En l'absence de la feuille de match réclamée le 18/10/17, la Commission décide :
Match perdu par pénalité à SUPP.LYON (0 but / 0 point) pour en attribuer le gain à LIVERPOOL FRANCE (4 buts / 4 points).

Prochaine réunion : mercredi 22 novembre 2017.